



Anderlecht veut (re)devenir propre et ne lésine pas sur les moyens pour y arriver.

Conscients que la commune d'Anderlecht connaît d'importants problèmes de propreté et que l'entretien des rues et de l'espace public laisse à désirer, le Collège communal a décidé à l'initiative du Bourgmestre Fabrice Cumps d'en faire une priorité et l'affaire de tous. Dans ce cadre, l'Échevin de l'Entretien des Espaces publics Allan Neuzy a donc élaboré un plan stratégique comprenant des actions et mesures inédites à mettre en œuvre à partir de 2021.

« Nous avons décidé de concentrer nos efforts tant au niveau du matériel, de l'offre, des horaires que de l'effectif du personnel dédié à la propreté et l'entretien des rues et des espaces publics. Notre volonté est que dès l'année prochaine les Anderlechtois et Anderlechtoises constatent une amélioration de la situation » explique le bourgmestre d'Anderlecht, Fabrice Cumps.

Un budget exceptionnel de 2 millions d'euro sera consacré à ce plan stratégique pour la propreté et l'entretien des rues et de l'espace public.

Comme mesure phare de ce plan stratégique, **80 personnes vont être engagées** afin d'**augmenter les heures de nettoyage et d'entretien**. Grâce à ces engagements supplémentaires, une présence d'agents d'entretien dans l'espace public sera assurée 7 jours sur 7 et de 7h à 21h, ce qui constitue une avancée majeure pour la commune.

Autre point fort du plan, la commune va organiser **8 « mini-recypark » par semaine**, soit **un total de plus de 400, ouvert en soirée et en fin de semaine**. Ces installations de proximité amélioreront sensiblement la possibilité de se défaire de ses encombrants.



« Le nombre de dépôts clandestins dans l'espace public indique que les possibilités de se défaire légalement des encombrants sont insuffisantes chez nous. Une première réponse sera l'installation de *mini-recyparks* réguliers et fréquents » explique Allan Neuzy, échevin de l'Entretien des Espaces Publics. « Il n'y aura donc plus aucune excuse pour faire des dépôts d'encombrants dans l'espace public. Mais nous allons aussi améliorer le recyclage et la valorisation de ces déchets. Il faut le rappeler, des déchets ramassés dans la rue ne sont quasi jamais triés, et donc jamais valorisés » souligne Mr Neuzy.

Une série d'investissements et de projets innovants sont également programmés en ce qui concerne la sensibilisation et la répression. Entre autres, la commune va engager un référent « propreté » pour chaque quartier, ou va organiser des actions de sensibilisation spécifiques ou encore lancer des projets pilotes pour tester différentes manières de collecter les déchets. La répression des actes de malpropreté sera renforcée et la commune investira dans des caméras supplémentaires. Les montants des sanctions pour les actes de malpropreté seront augmentés.

Afin de financer ce plan stratégique pour la propreté et les nouvelles mesures nécessaires à l'entretien des rues et espaces publics, la commune doit augmenter d'environ 50 % les moyens actuels consacrés à cette mission.

Le Collège se lance en effet dans une nouvelle phase de la réforme fiscale qui vise d'une part à diminuer le poids de l'impôt sur le travail et d'autre part d'augmenter l'impôt sur l'immobilier, principalement à l'égard des multipropriétaires. Les additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) passeront de 5,9% à 5,5%. Les additionnels au Précompte immobilier (PRI) passeront de 3.000 à 3.250 centimes. Dans le même temps, une prime de 40€ sera octroyée aux propriétaires occupants leur bien pour compenser la hausse du précompte.

« Nous avons vérifié l'impact que cette réforme fiscale pouvait avoir sur les



citoyens selon différentes hypothèses. Tous les locataires (soit environ 60% des ménages anderlechtois) en sortiront gagnants ainsi que les propriétaires ne possédant qu'un seul bien qu'ils habitent. Et cette réforme nous donnera les moyens supplémentaires dont nous avons besoin pour répondre aux attentes des citoyens en matière de propreté et d'entretien » conclut le Bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps.